

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le vingt-huit septembre deux mille vingt-six (28 septembre 2026) à 19h00 à la salle conseil, située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton :

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère

Mme Estelle Borgia, conseillère
Monsieur Gaétan Thériault, conseiller
M. Jacques Blanchard, conseiller

ABSENTE :

Mme Lucie Hamelin, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gêrôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

La personne qui préside la séance, soit madame Charline Plante informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Adoption du premier projet de règlement 2026-013 modifiant le règlement de zonage 2010-012
 - 3.2 Location d'un tracteur Case IH Farmall 100A – 36 mois
 - 3.3 Octroi contrat – travaux d'asphaltage
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

-
1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-09-175

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gaétan Thériault appuyé par madame Estelle Borgia, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, -que le conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2026-013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 8 septembre 2026;

ATTENDU QUE le règlement 2026-013 a pour but de modifier le règlement de zonage 2010-012 afin d'autoriser l'habitation multifamiliale dans la zone 119-R et de modifier les normes applicables aux unités d'habitation accessoires détachées (UHAD);

2026-09-176 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Estelle Borgia appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

ADOPTER le premier projet de règlement 2026-013 modifiant le règlement de zonage 2010-012.

ADOPTÉE

3.2 LOCATION D'UN TRACTEUR CASE IH FARMALL 100A – 36 MOIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit disposer d'un tracteur fiable et fonctionnel pour les opérations du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur Kubota M108S, année 2010, actuellement utilisé par la Municipalité compte 5 745 heures d'utilisation et qu'il est opportun de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT la soumission no 42091 du Centre Agricole St-Maurice pour la location d'un tracteur CASE IH Farmall 100A pour une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE la location sur 36 mois est offerte à un taux de financement de 0 % et prévoit une valeur résiduelle de 62 889 \$ au terme de la location;

2026-09-177 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jacques Blanchard appuyé par madame Isabelle Héroux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la location d'un tracteur CASE IH Farmall 100A auprès du Centre Agricole St-Maurice, pour une période de 36 mois, au montant de 1 457,06 \$ par mois, avant taxes, conformément à la soumission no 42091;

QUE le tracteur Kubota M108S, année 2010, incluant la pelle et le godet, soit donné en échange pour une valeur de 22 500 \$;

QUE la Municipalité puisse, si elle le désire au terme de la période de location, acquérir le tracteur pour la valeur résiduelle de 62 889 \$, plus les taxes applicables;

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

3.3 OCTROI CONTRAT - TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser divers travaux de réparation et d'entretien de ses surfaces asphaltées;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été obtenues pour une quantité comparable de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Gravel inc., au montant de 16 900 \$ plus taxes, est la plus avantageuse;

2026-09-178 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Isabelle Héroux appuyé par monsieur Jacques Blanchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil octroie à Pavage Gravel inc. le contrat pour la réalisation de travaux d'asphaltage, conformément à sa soumission du 17 septembre 2026;

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 16 900 \$ plus taxes applicables, permettant la réalisation d'une quantité d'environ 310 m² de travaux d'asphaltage;

QUE la dépense soit imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Jacques Blanchard et résolu que cette séance soit levée à 19h22.

Charline Plante
Mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal